

**NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE PAR LOOKANDFIN FINANCE DE
CONTRATS DE PRETS STANDARDISES AVEC FACULTE DE REMBOURSEMENT
ANTICIPE EN VUE DU FINANCEMENT DE ACF' INVEST SAS**

La présente note a été établie par **LOOKANDFIN FINANCE**, une société anonyme dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0683.777.546 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro BE 0683.777.546.

LOOKANDFIN FINANCE agit en qualité de véhicule de financement alternatif en vertu des articles 4, 7° et 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding.

La présente offre est émise par LOOKANDFIN FINANCE en vue de financer la société ACF' INVEST SAS société de droit français, dont le siège social est établi en France, 25 rue de Mayenne à 94400 Créteil, inscrite aux greffes du Tribunal de Commerce de Créteil sous le numéro 802.734.780 à concurrence d'un montant maximal de 1.300.000 EUR.

Les instruments de placement sont des contrats de prêt standardisés avec faculté de remboursement anticipé émis par LOOKANDFIN FINANCE et sont plus amplement décrits dans la partie IV de la présente note et dont le sous-jacent est un prêt destiné à financer la société ACF' INVEST SAS.

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS (FSMA).

11 juillet 2022

AVERTISSEMENTS : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.

Partie I - Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée

A. Risques liés à l'insolvabilité de l'Emprunteur

En souscrivant à la présente Offre, le Prêteur s'expose au risque d'insolvabilité dans le chef de ACF' INVEST SAS. La présente section décrit les conséquences possibles de ce risque pour le Prêteur.

A.1. Risque de perte de tout ou partie du capital investi

1. Le premier risque devant être mentionné est le risque pour le Prêteur de perdre tout ou partie de son investissement en capital en cas d'insolvabilité qui, par hypothèse, viendrait frapper la société ACF' INVEST SAS que le Prêteur a financée par l'intermédiaire de LOOKANDFIN FINANCE.

En effet, si la société ACF' INVEST SAS devenait insolvable et incapable de rembourser le prêt à LOOKANDFIN FINANCE, celle-ci serait contractuellement déliée de sa propre obligation de remboursement à l'égard des Prêteurs ayant souscrit à l'Offre en question.

Lors du processus d'examen du dossier ayant abouti à la sélection de ACF' INVEST SAS, la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN a identifié les risques suivants inhérents à la société ACF' INVEST SAS :

a) Risques liés au Projet sis 86 bis boulevard de Bellechasse à 94100 Saint-Maur-des-Fossés :

La dette découlant de la présente Offre sera remboursée par les revenus générés par le projet de marchand de bien immobilier en cours de réalisation sis 86 bis boulevard de Bellechasse à 94100 Saint-Maur-des-Fossés.

Le projet étant en cours de développement, des risques de retards, d'exécution et de commercialisation existent.

Par ailleurs, le coût global du projet sis 86 bis boulevard de Bellechasse à 94100 Saint-Maur-des-Fossés s'élève à 1.564.475 EUR HTVA. La structure de financement est la suivante :

- Fonds propres : 264.475 EUR.
- Crédit LOOKANDFIN FINANCE SA : 1.300.000 EUR.

2. A l'issue de son analyse du dossier, LOOKANDFIN a déterminé que le risque d'insolvabilité dans le chef de la société ACF' INVEST SAS est peu élevé compte tenu de :

a) Une inscription en privilège de prêteur de deniers et une hypothèque de premier rang.

La société ACF' INVEST SAS confère à LOOKANDFIN FINANCE une inscription d'hypothèque légale spéciale de prêteur de deniers à hauteur de 1.241.500 EUR complétée d'une inscription hypothécaire en 1^{er} rang à hauteur de 58.500 € en principal sur les biens sis 86 bis boulevard de Bellechasse à 94100 Saint-Maur-des-Fossés. La libération des fonds est par ailleurs conditionnée à la réception d'une expertise réalisée par un expert indépendant attestant que les biens sis 86 bis boulevard de Bellechasse à 94100 Saint-Maur-des-Fossés sont évalués en l'état actuel à minimum 1.940.000 € (valeur en vente de gré à gré), ce qui correspond à un ratio *Loan to Value* de maximum 67%.

b) La caution personnelle des associés

Monsieur Frank Affinito et Madame Cécile Affinito, actionnaires du groupe, empruntent aux cotés de ACF' INVEST SAS en qualité de Cautions solidaires, ce qui signifie que Monsieur Frank Affinito et Madame Cécile Affinito seront tenus au remboursement du prêt au même titre que ACF' INVEST SAS.

c) Un engagement de ne pas octroyer de sûretés additionnelles sur le bien financé

L'Emprunteur s'engage de manière irrévocable et inconditionnelle envers LOOKANDFIN FINANCE à s'abstenir de procéder à la constitution de sûretés sur les biens sis 86 bis boulevard de Bellechasse à 94100 Saint-Maur-des-Fossés au profit de bénéficiaires autres que LOOKANDFIN FINANCE.

Il faut notamment entendre par sûreté, sans que cette énumération ne soit limitative, toute hypothèque, privilège, nantissement, gage, engagement de caution, engagement de codébition solidaire, fiducie-sûreté, transfert de propriété et cession de créance à titre de garantie, affectation spéciale d'une somme d'argent ou d'un compte bancaire à titre de garantie, ainsi que toute autre sûreté réelle ou personnelle garantissant les obligations de ACF' INVEST SAS, ainsi que toute autre convention ou accord ayant un effet analogue.

3. A l'issue de son analyse du dossier, LOOKANDFIN a déterminé que le risque d'insolvabilité dans le chef de la société ACF' INVEST SAS est peu élevé raison pour laquelle LOOKANDFIN l'a sélectionnée en lui attribuant une classe de risque A sur une échelle allant de A+ (risque très peu élevé) à C (risque élevé). Pour une description complète des différentes classes de risques et de leur signification, cliquez [ici](#).

A.2. Risque de ne pas obtenir le rendement attendu de l'investissement

4. Outre le risque de perte totale ou partielle de son capital, le risque d'insolvabilité de l'Emprunteur fait également courir au Prêteur le risque de ne pas obtenir le rendement attendu de son investissement, ce qui pourrait survenir par exemple en cas de retard dans le paiement des échéances par l'Emprunteur, en cas de rééchelonnement du prêt ou en cas de frais de recouvrement qui viendraient grever le rendement du prêt ou en cas de non-paiement par l'Emprunteur d'une ou plusieurs échéances d'intérêts.

De tels évènements seraient en effet de nature à avoir un impact négatif sur le rendement de l'investissement.

Les éventuels frais de recouvrement pourraient aussi, le cas échéant, entraîner un rendement négatif de l'investissement, étant cependant précisé que le Prêteur est toujours libre de décider d'exposer ou non ces frais de recouvrement.

L'article IV.A.3 de la présente note d'information mentionne que l'Emprunteur dispose de la faculté de rembourser anticipativement, totalement ou partiellement, le contrat de prêt conclu avec LOOKANDFIN FINANCE.

Cela signifie qu'en pareil cas, LOOKANDFIN FINANCE remboursera à son tour, de façon anticipée, totalement ou partiellement, les Prêteurs du solde restant dû de leur contrat de prêt standardisé respectif en capital. Le remboursement anticipé des Prêteurs interviendra dès que LOOKANDFIN FINANCE aura été remboursée de façon anticipée par l'Emprunteur.

En cas de remboursement anticipé, les Prêteurs récupéreront le capital investi sans percevoir les intérêts non encore échus au moment où le remboursement anticipé intervient. Ceci signifie qu'ils auront pu percevoir le taux d'intérêt contractuel pendant toute la période antérieure au remboursement anticipé et qu'ils seront privés de ces intérêts pour la période postérieure dans la mesure où le paiement des intérêts cessera après le remboursement complet du capital.

En contrepartie de la faculté de remboursement anticipé dont bénéficie l'Emprunteur il faut être conscient que le taux d'intérêt du prêt que l'Emprunteur s'est engagé à verser à LOOKANDFIN FINANCE est plus élevé que si le même Emprunteur avait emprunté le même montant sans faculté de remboursement anticipé.

A.3. Absence de recours contractuel des Prêteurs envers l'Emprunteur

5. En cas d'insolvabilité de l'Emprunteur, seule LOOKANDFIN FINANCE, qui est le cocontractant direct de l'Emprunteur, pourra introduire une déclaration de créance à son égard.

Dans la mesure où le Prêteur n'aura pas contracté directement avec l'Emprunteur, le Prêteur ne pourra faire valoir sa créance directement contre l'Emprunteur.

En revanche, le Prêteur percevra, en proportion de sa créance dans LOOKANDFIN FINANCE, tout remboursement que celle-ci recevrait dans le cadre de la procédure d'insolvabilité de l'Emprunteur.

B. Risque de perte de tout ou partie du capital investi en raison de l'insolvabilité de LOOKANDFIN FINANCE

6. Un autre risque de perte du capital investi par le Prêteur pourrait survenir en cas d'insolvabilité de LOOKANDFIN FINANCE elle-même.

Le risque d'insolvabilité pourrait se manifester notamment en cas de faillite, de procédure de réorganisation judiciaire, de liquidation ou de toute autre situation de concours.

Ce risque doit toutefois être fortement nuancé et, ici également, il est permis de penser qu'il impliquerait des circonstances exceptionnelles pour pouvoir se manifester.

7. En sa qualité de véhicule de financement alternatif, LOOKANDFIN FINANCE sert d'intermédiaire entre Prêteurs et Emprunteurs.

Pour chaque Offre, un compartiment est créé au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE en application de l'article 28, § 1^{er}, 5^o de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*.

Les créances et dettes issues d'une Offre sont logées dans un compartiment spécifique au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE et font l'objet d'un traitement comptable distinct, la comptabilité de LOOKANDFIN FINANCE étant tenue par compartiment.

Ceci signifie que les créances détenues par LOOKANDFIN FINANCE contre un Emprunteur logées au sein d'un compartiment spécifique seront exclusivement affectées au remboursement des Prêteurs correspondants, à savoir les Prêteurs qui ont prêté dans le cadre de la Levée de fonds destinée à financer l'Emprunteur en question.

8. Par ailleurs, le remboursement des Prêteurs par LOOKANDFIN FINANCE implique au préalable que cette dernière ait été remboursée par l'Emprunteur qui a été financé par les Prêteurs. Il en résulte que dans un projet donné, l'obligation dans le chef de LOOKANDFIN FINANCE de rembourser les Prêteurs ayant financé l'Emprunteur est conditionnée par le remboursement préalable de LOOKANDFIN FINANCE par ce même Emprunteur.

Le compartimentage dont question ci-dessus signifie par conséquent que les Prêteurs qui subiraient un défaut de paiement en raison de la défaillance d'un Emprunteur ne pourront faire valoir leur propre créance qu'à l'égard des créances que LOOKANDFIN FINANCE détient à l'égard du même Emprunteur et qui sont logées dans le compartiment ad hoc au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE.

A l'inverse, en cas de défaut de paiement dans le chef d'un Emprunteur dans un projet donné, le Prêteur qui a financé cet Emprunteur sera sans recours à l'égard des créances

détenues par LOOKANDFIN FINANCE dans d'autres compartiments à l'égard d'autres Emprunteurs.

Pour plus de détails à ce sujet, il est renvoyé aux articles 3.8 à 3.17 des Conditions Générales d'Utilisation de LOOKANDFIN. Cliquez [ici](#) pour y accéder.

Le compartimentage est donc assurément un élément protecteur qui atténue et neutralise le risque de perte dans le chef des Prêteurs en cas de défaut de paiement d'Emprunteurs ayant été financés par des offres logées dans d'autres compartiments.

En effet, le mécanisme légal du compartimentage des différents investissements au sein du bilan de LOOKANDFIN FINANCE de même que l'absence de recours par les Prêteurs dans un projet donné sur les remboursements reçus par LOOKANDFIN FINANCE dans d'autres projets signifie que dès l'instant où l'Emprunteur a remboursé une mensualité à LOOKANDFIN FINANCE, cette dernière distribue immédiatement cette mensualité aux Prêteurs en proportion de leurs créances respectives.

Les mécanismes de protection ainsi prévus par l'article 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding* ont dès lors pour conséquence de protéger le véhicule de financement qu'est LOOKANDFIN FINANCE. Il s'en suit que si le risque d'insolvabilité concernant LOOKANDFIN FINANCE ne peut jamais être exclu, ce risque est faible. Il en va donc également ainsi et par identité de motifs du risque pour le Prêteur de perdre tout ou partie du capital investi en raison d'une insolvabilité de LOOKANDFIN FINANCE.

Partie II – Informations concernant l'émetteur des instruments de placement

A. Identité de l'émetteur - LOOKANDFIN FINANCE

1° L'émetteur des instruments de placement est LOOKANDFIN FINANCE, une société anonyme de droit belge dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0683.777.546 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro 0683.777.546.

En sa qualité de véhicule de financement alternatif, LOOKANDFIN FINANCE ne dispose pas de site internet propre. En revanche, il est renvoyé vers le site de la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN à l'adresse www.lookandfin.com

2° LOOKANDFIN FINANCE est un véhicule de financement alternatif constitué par la société de droit belge LOOKANDFIN S.A., l'offreur, conformément aux articles 4, 7° et 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*.

La seule activité de LOOKANDFIN FINANCE consiste à servir d'intermédiaire entre Prêteurs et Emprunteurs, à savoir d'emprunter aux Prêteurs dans le cadre d'une Levée de fonds destinée à financer un Emprunteur pour ensuite prêter audit Emprunteur.

LOOKANDFIN FINANCE est la société filiale de LOOKANDFIN.

Les Candidats-Prêteurs désirant financer un Candidat-Emprunteur peuvent le faire en concluant avec LOOKANDFIN FINANCE un Contrat de prêt aux termes duquel le Candidat-Prêteur prête à LOOKANDFIN FINANCE le montant qu'il désire affecter au financement du Candidat-Emprunteur de son choix.

Lorsque l'Objectif de financement est atteint, un prêt est accordé par LOOKANDFIN FINANCE au Candidat-Emprunteur pour un montant égal à la totalité des montants récoltés par LOOKANDFIN FINANCE auprès des Prêteurs ayant souscrit à la Levée de fonds destinée à financer l'Emprunteur en question.

3° Le capital social de LOOKANDFIN FINANCE est détenu à 99 % par la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN.

4° Par son existence et son activité, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LOOKANDFIN. Les services ainsi prestés sont donc facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

Pour le reste, il n'existe pas d'opération avec LOOKANDFIN pouvant être qualifiée d'importante pour LOOKANDFIN FINANCE ni de prêt ou de garantie en cours.

La seule source de revenu de LOOKANDFIN FINANCE lui vient des montants facturés à LOOKANDFIN pour les services prestés en sorte que ces revenus représentent 100 % du chiffre d'affaire de LOOKANDFIN FINANCE.

5° Les administrateurs de LOOKANDFIN FINANCE sont au nombre de trois et sont :

- LOOKANDFIN S.A. dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0846.783.769 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro 0846.783.769, représentée par son représentant permanent, Monsieur Frédéric LEVY MORELLE ;

- Monsieur Frédéric LEVY MORELLE,

- Monsieur Dominique WROBLEWSKI.

Ces mêmes administrateurs sont également délégués à la gestion journalière.

6° Aucune rémunération n'a été payée au cours du dernier exercice par LOOKANDFIN FINANCE, que ce soit à ses administrateurs ou à ses administrateurs délégués à la gestion journalière. Aucune somme n'a été provisionnée par LOOKANDFIN FINANCE aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

7° Aucune condamnation n'a été encourue par aucun des administrateurs de LOOKANDFIN FINANCE .

8° Aucun conflit d'intérêt n'est à signaler entre LOOKANDFIN FINANCE, d'une part, et ses administrateurs ou son actionnaire majoritaire LOOKANDFIN, d'autre part.

Il est cependant rappelé que comme indiqué au n° 4 ci-dessus, par son existence et son activité, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LOOKANDFIN en sorte que les services ainsi prestés sont facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

9° Il n'existe pas de commissaire aux comptes désigné au sein de LOOKANDFIN FINANCE.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1° LOOKANDFIN FINANCE a été constituée le 26 octobre 2017.

2° La loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding* impose aux véhicules de financement de mettre en place un compartimentage de chaque projet dans ses comptes, d'une part, et de n'être tenue au remboursement des investisseurs qu'en cas de remboursement préalable du sous-jacent par l'Emprunteur, d'autre part.

Par conséquent, tout remboursement effectué par un Emprunteur dans un projet donné est immédiatement distribué aux différents Prêteurs concernés en proportion de leur créance sans qu'aucune réserve ne soit créée par LOOKANDFIN FINANCE dans ses compartiments.

Pour le reste et de manière générale, LOOKANDFIN FINANCE déclare que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant pour lui permettre d'assurer le fonctionnement de ses activités de véhicule de financement au cours des douze prochains mois.

3° LOOKANDFIN FINANCE déclare qu'à la date du 31 décembre 2019, le niveau de ses capitaux propres s'élevait à 88.615 EUR et que depuis cette date, aucun élément de nature exceptionnelle n'est venu influencer le niveau de ses capitaux propres. Par ailleurs, LOOKANDFIN FINANCE déclare que son endettement financier est nul.

4° Aucun changement significatif de la situation financière de LOOKANDFIN FINANCE n'est à signaler depuis sa constitution.

C. Identité de l'offreur - LOOKANDFIN

1° LOOKANDFIN est une société anonyme de droit belge dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0846.783.769 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro BE 0846.783.769.

L'adresse du site internet de LOOKANDFIN abritant la plateforme de financement alternatif est www.lookandfin.com.

2° LOOKANDFIN exerce l'activité de plateforme de financement alternatif et est agréée par la FSMA conformément à la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*. Dans le cadre de cette activité, LOOKANDFIN preste un service de financement alternatif et met en présence des sociétés désireuses d'emprunter des fonds destinés à financer leur activité professionnelle, d'une part, et des personnes désireuses de réaliser un investissement sous la forme d'un prêt à intérêts, d'autre part.

Dans le cadre de la présente offre, LOOKANDFIN agit en qualité d'offreur et LOOKANDFIN FINANCE en qualité d'émetteur.

Le capital social de LOOKANDFIN FINANCE est détenu à 99 % par LOOKANDFIN.

Par ailleurs, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LOOKANDFIN. Les services ainsi prestés sont donc facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

Ceci constitue la seule source de revenu de LOOKANDFIN FINANCE et représente 100 % de son chiffre d'affaire.

D. Description du sous-jacent

1° Le sous-jacent est un contrat de prêt conclu entre la société ACF' INVEST SAS et LOOKANDFIN FINANCE.

Le montant prêté en principal par LOOKANDFIN FINANCE à la société ACF' INVEST SAS est égal à la somme des montants prêtés en principal à LOOKANDFIN FINANCE par les différents Prêteurs ayant souscrit à la Levée de fonds destinée à financer la société ACF' INVEST SAS.

Le montant maximum qui pourra être prêté par LOOKANDFIN FINANCE à la société ACF' INVEST SAS sera de 1.000.000 EUR.

2° A. Identité de l'émetteur du sous-jacent, la société ACF' INVEST SAS

A. Identité de l'émetteur du sous-jacent, la société ACF' INVEST SAS

1° L'émetteur du contrat de prêt est la société ACF' INVEST SAS, société de droit français, dont le siège social est établi en France, au 25 rue de Mayenne à 94400 Créteil, inscrite aux RCS de Créteil sous le numéro 802.734.780;

ACF' INVEST SAS dispose d'un site internet : <https://www.alestia.fr/>

2° La société ACF' INVEST SAS est un marchand de biens.

3° Le capital social de la société ACF' INVEST SAS est détenu à hauteur de :

- 49% par Monsieur Franck Affinito, domicilié au 22 Boulevard Pasteur à 94360 Bry-sur-Marne
- 51% par Madame Cécile Affinito, domiciliée au 2 rue du Temple à 94100 Saint-Maur-des-Fossés

4° Les actionnaires ne perçoivent pas de rémunération de ACF' INVEST SAS.

Il existe au 30/06/2021 des comptes courants dans ACF' INVEST SAS :

- 182 241 EUR au profit de Cécile AFFINITO
- 292 000 EUR au profit de Franck AFFINITO
- 19 401 EUR à la charge de SAS OCFIM
- 148 971 EUR à la charge de SCI ROTTEMBOURG
- 176 165 EUR à la charge de SARL LA PARISIENNE
- 127 271 EUR à la charge de SAS MFC 94100
- 399 940 EUR à la charge de SCI LORRAINE LE PARC

ACF' INVEST SAS ne perçoit pas de rémunération des personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.

5° Le président de la société ACF' INVEST SAS est Monsieur Franck Affinito

La société ACF' INVEST SAS n'a pas d'administrateur.

6° ACF' INVEST SAS atteste qu'aucune rémunération n'a été payée au cours du dernier exercice par ACF' INVEST SAS à ses administrateurs.

Aucune somme n'a été provisionnée par ACF' INVEST SAS aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

7° ACF' INVEST SAS atteste qu'aucune condamnation n'a été encourue par aucun des administrateurs de ACF' INVEST SAS.

8° ACF' INVEST SAS atteste qu'aucun conflit d'intérêt n'est à signaler entre ACF' INVEST SAS, d'une part, et son président ou ses actionnaires majoritaires, d'autre part.

9° Il n'existe pas de commissaire aux comptes désigné au sein de ACF' INVEST SAS.

B. Informations financières concernant la société ACF' INVEST SAS

1° Les présents comptes annuels n'ont pas été audités et certifiés par un commissaire aux comptes.

2° ACF' INVEST SAS atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations actuelles.

3° ACF' INVEST SAS déclare qu'au 31/12/2021 ses capitaux propres s'élevaient à 578 329 € et que, depuis cette date, aucun élément de nature exceptionnelle n'est venu influencer le niveau de ses capitaux propres. L'entreprise déclare également qu'au 31/12/2021, son endettement financier total s'élevait à 1 352 500 EUR.

4° ACF' INVEST SAS atteste qu'aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de ACF' INVEST SAS n'est à signaler depuis la fin de son dernier exercice déposé.

Pour plus d'informations financière sur la société ACF' INVEST SAS, cliquer [ici](#) pour consulter la page du projet sur le site.

Partie III – Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'Offre

1° Le montant maximal de l'Offre est de 1.300.000 EUR.

2° L'Offre est émise sous la Condition Suspensive n°1 de recueillir un montant minimal de 800.000 EUR.

L'offre est également émise sous la Condition Suspensive n°2. En vertu de cette Condition Suspensive n°2, le succès de la Levée de fonds est conditionné par la satisfaction préalable des exigences suivantes :

- A. La mise en place d'une inscription d'hypothèque légale spéciale de prêteur de deniers (HSPD) à concurrence de 1.241.500 EUR en principal sur les biens acquis par ACF' INVEST SAS sis 86 bis Boulevard de Bellechasse à 94100 Saint-Maur-des-Fossés à conférer à LOOKANDFIN FINANCE le jour de l'acquisition du bien après obtention de la mainlevée de toute charge et sûreté dont les biens seraient grevés.
- B. La mise en place d'une inscription hypothécaire générale en premier rang à concurrence de 58.500 EUR en principal sur les biens acquis par ACF' INVEST SAS sis 86 bis Boulevard de Bellechasse à 94100 Saint-Maur-des-Fossés.

- C. La réception d'une expertise, réalisée par un expert désigné par Look&Fin, concernant les biens sis 86 bis Boulevard de Bellechasse à 94100 Saint-Maur-des-Fossés fournissant les évaluations suivantes :
- la valeur de marché en l'état des biens. En tout état de cause, le ratio de LTV ne pourra excéder 67%.
 - la valeur de marché après travaux.
 - la valeur liquidative du bien
- D. La signature d'un acte de cautionnement général, solidaire et indivisible par Monsieur Franck Affinito à hauteur du montant levé. Le projet d'acte se trouve en Annexe 5 de la présente convention.
- E. La signature d'un acte de cautionnement général, solidaire et indivisible par Madame Cécile Affinito à hauteur du montant levé. Le projet d'acte se trouve en Annexe 5 de la présente convention.

Afin de permettre à l'Emprunteur de réaliser la Condition Suspensive n°2 A et B décrites ci-avant, LOOKANDFIN FINANCE versera le montant recueilli dans le cadre de la Levée de fonds sur le compte séquestre d'un Notaire afin que celui-ci puisse passer, concomitamment, l'acte d'achat de l'immeuble et les inscriptions de privilège de prêteur de deniers et hypothécaire.

Ces conditions suspensives doivent être réalisées pour le **31 août 2022** au plus tard.

Le montant minimal de Souscription par investisseur est de 500 EUR. Toutefois, lorsqu'un client souscrit à sa première Levée de fonds, le montant minimal de Souscription est fixé à 100 EUR.

Il n'y a pas de montant maximal de Souscription par investisseur.

3° Le prix de l'instrument de placement dépend du montant de la Souscription à l'Offre pour chaque investisseur et, par voie de conséquence, du montant prêté par chacun.

Conformément aux articles 9.3 et 9.6 des Conditions Générales d'Utilisation de LOOKANDFIN, les investisseurs sont tenus de verser à LOOKANDFIN FINANCE le montant de leur prêt dans un délai de 14 jours à compter de leur Souscription. Ce paiement intervient avant que le délai pour la réalisation de la/des Condition(s) Suspensive(s) n'ait expiré. En cas de défaillance d'une Condition Suspensive, LOOKANDFIN FINANCE procédera au remboursement des investisseurs dans un délai de 20 jours calendrier à compter de la défaillance de la condition.

4° La période de Souscription s'étend du **12 juillet 2022** au **31 août 2022**;

Conformément à l'article 9.5 des Conditions Générales d'Utilisation de LOOKANDFIN, lorsque l'Objectif de financement est atteint, la période de Souscription prend automatiquement fin, le cas échéant de façon anticipée par rapport au terme initialement fixé ci-dessus. En pareil cas, la clôture anticipée de l'Offre sera mentionnée sur le Site de LOOKANDFIN et il ne sera plus possible d'y souscrire.

La Condition Suspensive n°1 doit être satisfaite pour le 15 août 2022 au plus tard.

La Condition Suspensive n°2 doit être satisfaite pour le 31 août 2022 au plus tard.

Les instruments de placement seront émis par LOOKANDFIN FINANCE le jour où celle-ci libère les fonds prêtés au profit de l'Emprunteur conformément à l'article 3.2 des Conditions Générales d'Utilisation, à savoir le 31 août 2022 au plus tard.

5° La Souscription à l'Offre donnant lieu à la présente note n'entraîne aucun frais à charge des Prêteurs.

B. Raisons de l'Offre

1° Le projet « Bellechasse » consiste en l'achat de deux biens à Saint-Maur-des-Fossés pour ensuite les revendre en bloc à une association de 3 promoteurs dont Alestia fait partie avec Perspective Habitat et Tagerim Promotion. Ces deux biens entrent dans une logique plus globale de regroupement parcellaire en vue de réaliser un programme de promotion immobilière. Ce dernier consistera en la réalisation d'une résidence senior de 7.100 m² qui sera exploité pour la suite par la société Les Jasmins.

Le budget de l'opération est le suivant :

- Prix de revient du projet (HT) : 1.564.475 €
- Chiffre d'affaires prévisionnel (HT) : 1.950.000 €
- Marge prévisionnelle : 385.526 €

Le projet est financé de la façon suivante :

- Fonds propres : 264.475 €
- Look&Fin : 1.300.000 €

Le prêt Look&Fin est assorti des sûretés suivantes :

- La mise en place d'une inscription hypothécaire générale en premier rang à concurrence du montant levé en principal (majoré des frais accessoires) sur les biens du projet « Bellechasse » sis 86 bis boulevard de Bellechasse à 94100 Saint-Maur-des-Fossés.
- La mise en place d'une caution personnelle des dirigeants de la société ACF' INVEST
- L'engagement par l'Emprunteur de ne pas consentir de sûreté additionnelle sur l'immeuble.

Par ailleurs, le prêt est assorti d'une clause de remboursement anticipé volontaire à partir du 6^{ème} mois.

2° Cet investissement est financé via (1) un prêt in fine de 1.300.000 EUR octroyé par LOOKANDFIN FINANCE (objet de la présente note d'information) et (2) un effort propre de 264.475 EUR.

3° Le prix de revient du projet est de 1.564.475 EUR. Les financements de ce dernier sont structurés de la manière suivante :

- Fonds propres du promoteur : 264.475 €
- Prêt Look&Fin : 1.300.000 €

Les fonds collectés au travers des Offres LOOKANDFIN FINANCE nets, après déduction des frais supportés par l'Emprunteur, s'élèvent à (en partant de l'hypothèse que 100% des montants ont été collectés) 1.241.500 EUR.

Partie IV – Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1° Les instruments de placement offerts sont des contrats de prêt standardisés au sens de l'article 3 § 1^{er}, 11° de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres publiques d'instruments de placement. Ces contrats de prêt standardisés sont conclus entre LOOKANDFIN FINANCE, d'une part, et chaque Prêteur, d'autre part.

La somme des montants investis par les prêteurs en vue du financement de ACF' INVEST SAS et collectés par LOOKANDFIN FINANCE dans le cadre des contrats de prêt standardisés correspond au montant total qui fera l'objet du contrat de prêt entre LOOKANDFIN FINANCE et ACF' INVEST SAS.

2° Les contrats de prêt standardisés sont libellés en euros et leur valeur nominale est égale au montant de la Souscription du Prêteur.

3° Par définition, au jour de l'ouverture de l'Offre donnant lieu à la présente note, la date de mise à disposition des fonds par LOOKANDFIN FINANCE à l'Emprunteur est encore inconnue vu qu'elle dépend d'évènements extérieurs, à savoir le moment de la réalisation des Conditions Suspensives.

La durée du prêt qui sera consenti par LOOKANDFIN FINANCE à l'Emprunteur sera de 24 mois en sorte que le remboursement de la dernière mensualité interviendra 24 mois après la date de mise à disposition des fonds à l'Emprunteur.

Les remboursements du prêt par LOOKANDFIN FINANCE aux investisseurs seront mensuels conformément au tableau d'amortissement définitif qui seront joints aux contrats de prêt standardisés. Seuls les intérêts seront versés à chaque date anniversaire mensuelle de la mise à disposition effective des fonds à ACF' INVEST SAS. A l'échéance du prêt, soit le 24^{ème} mois à compter de la mise à disposition effective des fonds à l'Emprunteur, celui-ci remboursera en une seule mensualité l'intégralité du montant du prêt en principal. Vous trouverez ci-dessous un exemple de tableau d'amortissement sur la base d'un prêt d'un montant de 1.000 EUR en capital qui, par hypothèse, serait libéré le 1 août 2022.

FR

Montant investi	1 000 €
Mensualité	5,42 €
Taux d'intérêt annuel	6,50 %
Période	24 mois
Total intérêts	130 €
Rendement global	13,00 %

Date	Mensualité	Principal	Intérêt	Solde restant dû
1/08/22	5,42 €	- €	5,42 €	1 000 €
1/09/22	5,42 €	- €	5,42 €	1 000 €
1/10/22	5,42 €	- €	5,42 €	1 000 €
1/11/22	5,42 €	- €	5,42 €	1 000 €
1/12/22	5,42 €	- €	5,42 €	1 000 €
1/01/23	5,42 €	- €	5,42 €	1 000 €
1/02/23	5,42 €	- €	5,42 €	1 000 €
1/03/23	5,42 €	- €	5,42 €	1 000 €
1/04/23	5,42 €	- €	5,42 €	1 000 €
1/05/23	5,42 €	- €	5,42 €	1 000 €
1/06/23	5,42 €	- €	5,42 €	1 000 €
1/07/23	5,42 €	- €	5,42 €	1 000 €
1/08/23	5,42 €	- €	5,42 €	1 000 €
1/09/23	5,42 €	- €	5,42 €	1 000 €
1/10/23	5,42 €	- €	5,42 €	1 000 €
1/11/23	5,42 €	- €	5,42 €	1 000 €
1/12/23	5,42 €	- €	5,42 €	1 000 €
1/01/24	5,42 €	- €	5,42 €	1 000 €
1/02/24	5,42 €	- €	5,42 €	1 000 €
1/03/24	5,42 €	- €	5,42 €	1 000 €
1/04/24	5,42 €	- €	5,42 €	1 000 €
1/05/24	5,42 €	- €	5,42 €	1 000 €
1/06/24	5,42 €	- €	5,42 €	1 000 €
1/07/24	1 005,42 €	1 000,00 €	5,42 €	- €
Total	1 130 €	1 000 €	130 €	

Il est rappelé que comme mentionné en partie I de la présente note, à l'issue du 1^{er} mois l'Emprunteur aura la faculté de rembourser par anticipation le Contrat de prêt à chaque date anniversaire mensuelle de la mise à disposition des fonds et pour la première fois le 1^{er} mois après la mise à disposition effective des fonds. Dans ce cas, l'Emprunteur devra notifier sa décision de procéder au remboursement anticipé du prêt, total ou partiel, en adressant un courrier recommandé à LOOKANDFIN FINANCE au plus tard un mois, le cachet de la poste faisant foi, avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire. En pareil cas, l'Emprunteur sera redevable à l'égard de LOOKANDFIN FINANCE du remboursement intégral ou partiel du solde restant dû du prêt en capital.

Cela signifie qu'en pareil cas, LOOKANDFIN FINANCE remboursera à son tour, de façon anticipée, les Prêteurs du solde restant dû de leur Contrat de prêt respectif en capital. Le remboursement anticipé des Prêteurs interviendra dès que LOOKANDFIN FINANCE aura été remboursée de façon anticipée par l'Emprunteur. Il est renvoyé à la partie I ci-dessus pour plus de détails.

4° En raison du compartimentage du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE, les dettes de LOOKANDFIN FINANCE envers les Prêteurs ayant souscrits à des Levées de fonds différentes n'ont pas de rang les unes par rapport aux autres.

Dans l'hypothèse où LOOKANDFIN est déliée de son obligation de remboursement envers les Prêteurs quant à une Levée de fonds en raison du défaut de remboursement en amont dans le chef de l'Emprunteur, les Prêteurs n'auront de droit qu'à l'égard du compartiment se rapportant à la Levée de fonds à laquelle ils ont souscrits.

5° Il n'existe pas de restriction au libre transfert des instruments de placement, ceux-ci étant librement cessibles selon les règles du droit civil.

6° Le taux d'intérêt annuel est fixe. Il s'agit d'un taux brut de 6,5% l'an avant retenue du précompte mobilier.

7° Les dates de paiement des intérêts sont identiques aux dates de remboursement des mensualités par LOOKANDFIN FINANCE conformément au tableau d'amortissement qui sera joint au contrat de prêt. Elles correspondent à la date d'anniversaire¹ de libération des fonds par LOOKANDFIN FINANCE au profit de l'Emprunteur étant entendu que le remboursement de la première mensualité interviendra un mois après cette libération. Au moment de la rédaction de la présente note d'information, la date de libération des fonds et, par conséquent, celle de paiement des intérêts, ne sont pas encore connue.

Pour un exemple de tableau d'amortissement, il est renvoyé à la partie IV.A.3° ci-dessus.

Annexes : Il est précisé que par application de l'article 11 § 3 de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres publiques d'instruments de placement, les informations communiquées via un lien hypertexte ne font formellement pas partie de la présente note d'information.

1. Comptes annuels de la société LOOKANDFIN FINANCE SA pour son dernier exercice comptable.
2. Comptes annuels de la société ACF' INVEST SAS pour son dernier exercice comptable.

¹ A titre d'exemple, si les fonds sont libérés par LOOKANDFIN FINANCE au profit de l'Emprunteur le 5^{ème} jour du mois, les mensualités de remboursement prévues dans le tableau d'amortissement échoiront chaque 5^{ème} jour du mois, soit à la date d'anniversaire de la libération des fonds.

N°	BE 0683.777.546	A-cap 3.1
----	-----------------	-----------

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28		
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	36.719.158	25.204.416
Créances à plus d'un an		29	25.676.077	17.202.161
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	25.676.077	17.202.161
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	10.637.312	5.857.989
Créances commerciales		40	199.649	91.583
Autres créances		41	10.437.663	5.766.407
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	405.769	2.144.266
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	36.719.158	25.204.416

N°	BE 0683.777.546	A-cap 3.2
----	-----------------	-----------

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	PASSIF		
	CAPITAUX PROPRES		
	Apport		
	Capital		
	Capital souscrit		
	Capital non appelé		
	En dehors du capital		
	Primes d'émission		
	Autres		
	Plus-values de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves indisponibles		
	Réserve légale		
	Réserves statutairement indisponibles		
	Acquisition d'actions propres		
	Soutien financier		
	Autres		
	Réserves immunisées		
	Réserves disponibles		
	Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	
	Subsides en capital		
	Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		
	PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		
	Provisions pour risques et charges		
	Pensions et obligations similaires		
	Charges fiscales		
	Grosses réparations et gros entretien		
	Obligations environnementales		
	Autres risques et charges		
	Impôts différés		
	DETTES		
	Dettes à plus d'un an	6.3	
	Dettes financières		
	Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		
	Autres emprunts		
	Dettes commerciales		
	Acomptes sur commandes		
	Autres dettes		
	Dettes à un an au plus	6.3	
	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
	Dettes financières		
	Etablissements de crédit		
	Autres emprunts		
	Dettes commerciales		
	Fournisseurs		
	Effets à payer		
	Acomptes sur commandes		
	Dettes fiscales, salariales et sociales		
	Impôts		
	Rémunérations et charges sociales		
	Autres dettes		
	Comptes de régularisation		
	TOTAL DU PASSIF		

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	14.915	24.554
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	878	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	14.037	24.554
Produits financiers	6.4	75/76B		
Produits financiers récurrents		75		
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	26	61
Charges financières récurrentes		65	26	61
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	14.011	24.493
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	4.145	7.245
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	9.867	17.248
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	9.867	17.248

N°	BE 0683.777.546	A-cap 5
----	-----------------	---------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	20.965	17.248
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	9.867	17.248
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	11.098	
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		6.150
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		6.150
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	20.965	11.098
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	3 500	3 094	406	1 331
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	35 302		35 302	33 933
Créances rattachées à des participations	1 098 432		1 098 432	592 794
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	1 137 234	3 094	1 134 139	628 058
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 637 854		2 637 854	1 984 905
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	807 186		807 186	270 246
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	70 023		70 023	44 835
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	3 515 062		3 515 062	2 299 986
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	4 652 296	3 094	4 649 202	2 928 044

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2021	Du 01/01/2020
	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 5 000	5 000	5 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale	500	500
Réserves :		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	384 377	302 731
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	188 452	81 646
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	578 329	389 877
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	1 100 000	
Emprunts et dettes :		
- Au près des établissements de crédit	1 352 500	1 236 496
- Financières diverses	1 381 190	1 161 983
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	89 179	10 867
Dettes :		
- Fiscales et sociales	82 763	43 918
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	65 240	84 902
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	4 070 872	2 538 166
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	4 649 202	2 928 044

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	799 000		799 000	596 000
Production vendue : - De biens - De services	62 646		62 646	32 247
Chiffre d'affaires net	861 646		861 646	628 247
Production : - Stockée - Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			258	406
Autres produits			703	913
PRODUITS D'EXPLOITATION			862 606	629 567
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)			754 285	364 985
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			68 150	63 553
Impôts, taxes et versements assimilés			11 491	19 840
Salaires et traitements			48 000	48 000
Charges sociales			18 485	20 234
- Amortissements sur immobilisations			925	604
Dotations aux : - Dépréciations sur immobilisations - Dépréciations sur actif circulant - Provisions pour risques et charges				
Autres charges			500	
CHARGES D'EXPLOITATION			901 836	517 216
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier			3 259	2 977
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-39 230	112 351
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation			240 379	
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			24 811	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			265 190	
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			6 565	24 916
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES			6 565	24 916
RÉSULTAT FINANCIER			258 625	-24 916
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			219 395	87 434

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	3 336	5 788
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 336	5 788
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-3 336	-5 788
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	27 607	
TOTAL DES PRODUITS	1 127 796	629 567
TOTAL DES CHARGES	939 344	547 920
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	188 452	81 646